

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Réalisation d'actions dans le cadre de la journée des aidants du 06 octobre 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prendre en charge les actions proposées par l'association APSAMED (Association de prévention pour la santé par les médecines douces) dans le cadre de la journée des aidants du 06 octobre 2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe du rapport.
- La dépense d'un montant maximum de 2 000 € sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée